

généralement acceptée, qu'on donne à cette expression dans les universités. A mon avis, l'expression "sciences sociales" signifie, en général, l'étude de l'anthropologie, de l'économie, de la géographie, du droit,—non pas du droit municipal, mais du droit en général, dans son sens large,—des sciences politiques, de la psychologie, de la sociologie et des matières connexes.

4. On ne doit pas toucher au principal de la Caisse de dotation. Le revenu provenant de cette Caisse a été de \$2,369,000 en 1957-1958. Les dépenses administratives se sont élevées à environ \$180,000 et les subventions et récompenses, à \$1,417,000. Le Conseil avait donc en caisse, au début de l'année suivante, environ \$775,000 destinés à des œuvres se rapportant aux fins statutaires de cette Caisse.

5. Le Comité a remarqué que, contrairement à la Caisse de dotation, les 50 millions de dollars qui constituent le principal de la Caisse des subventions de capital aux universités doivent être répartis sous forme de subventions en vue de venir en aide à des projets de construction entrepris par des universités canadiennes. Les subventions doivent être accordées en conformité des buts du Conseil qui ont été établis par la loi, sous réserve: a) qu'aucune subvention ne doit dépasser la moitié du total des dépenses faites à l'égard du projet, et b) que les 50 millions de dollars doivent être répartis entre les provinces d'après le rapport qui existe entre la population de la province, selon le dernier recensement, et la population globale.

On a fait savoir au Comité que la répartition par province, qui se fonde sur le recensement de 1956, est la suivante:

Ontario	\$16,838,000
Québec	14,419,000
Colombie-Britannique	4,357,000
Alberta	3,499,000
Saskatchewan	2,744,000
Manitoba	2,649,000
Nouvelle-Écosse	2,165,000
Nouveau-Brunswick	1,727,000
Terre-Neuve	1,293,000
Île du Prince-Édouard	309,000

6. On a également fait savoir au Comité que des subventions à la construction atteignant une somme totale de \$4,084,000 ont été accordées au cours de la première année et qu'au 31 mars 1959 cette somme avait atteint \$12,812,000, représentant l'aide accordée à 31 institutions. Le Comité a appris aussi que l'aide à la construction de résidences pour étudiants a atteint 47 p. 100 du total.

7. On a constaté, à la réunion du 3 juin, que les différentes provinces n'ont pas recouru d'égale façon au Fonds; l'allocation destinée aux universités du Québec, en particulier, n'a pas encore été touchée. Le Comité remarque donc qu'étant donné qu'on ne maintient pas de comptes spéciaux pour chaque province, les intérêts du Fonds et ses autres revenus (\$2,335,000 en 1957-1958) sont mis dans un compte commun; on déterminera plus tard la façon dont ils seront répartis.

8. Bien que les rapports soumis au Comité visaient l'année terminée le 31 mars 1958, le président du Conseil a fourni une idée du travail du Conseil des arts du Canada grâce à des tableaux comportant la statistique financière et autres données se rapportant à cette année-là aussi bien qu'à l'année terminée le 31 mars 1959. A l'occasion, il a parlé des dépenses estimatives pour 1959-1960; la valeur de son exposé en a été rehaussée. En outre, on ferait bien de choisir une façon de procéder qui permettrait au Comité d'étudier les rapports courants et non, comme dans le cas présent, ceux qui ont trait à une période qui s'est terminée il y a plus de quinze mois.